

Ces sacs orange contenant vos biodéchets, seront collectés avec les sacs noirs d'ordures ménagères, puis seront séparés dans une unité de tri.

Les biodéchets seront ensuite valorisés dans un méthaniseur sous forme de biogaz et d'amendement pour l'agriculture.

Les ordures ménagères seront incinérées et valorisées en énergies (électricité et chaleur).



Informations complémentaires

- Les trois rouleaux distribués contiennent 26 sacs chacun, ce qui devrait vous permettre de trier durant environ 1 an. Les modalités de réapprovisionnement vous seront communiquées ultérieurement.
- Le sac orange fourni est le seul à pouvoir être trié automatiquement dans l'unité de tri. Si vous laissez vos biodéchets dans un sac « ordinaire », ils ne pourront malheureusement pas être valorisés.
- Ne surtout pas utiliser les sacs orange pour mettre d'autres déchets, sinon tout le tri sera compromis.
- Si vous avez un composteur, continuez à l'utiliser

**BESOIN D'AUTRES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS ÉQUIPES : COLLECTE@SIREDOM.COM**

63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50 - contact@siredom.com
f @siredom



FORGES-LES-BAINS



LE 1^{ER} JANVIER 2026

Je trie mes Biodéchets

▶ en les mettant dans les sacs orange mis à ma disposition, puis dans mon bac d'ordures ménagères

▶ ou dans mon composteur, si j'en possède un.



FORGES
les Bains



Pour vous permettre de trier vos biodéchets, un kit de collecte vient de vous être remis.



Ce kit est à conserver jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date du lancement de la collecte des biodéchets.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

- | | | |
|---|--|--|
| Rue du Général Leclerc
(de l'intersection avec la rue du Pré de la Barrière à la rue du Docteur-Babin) | Rue de la Vallée
Allée des acacias
Impasse des Sorbiers
Rue de Vaux | Rue des Plants
Rue de la Halette
Impasse des Petits Bois
Rue de la Biche Frette |
| Rue des Richards
Rue de la Garenne
Rue des Puits | Rue de la Chataigneraie
Impasse des Genets
Rue du docteur Babin | Rue de la Rombarde
Rue des Sarments
Rue de Moque Bouteille |
| Rue du Pré de la Barrière
Place de la Fontaine au Cure | Impasse d'Adelaiau
Rue d'Adelaiau
Allée des Peupliers | Impasse des Treilles
Impasse de la Biche Frette
Rue de Chantereine |
| Allée des Soupirs
Rue du Pré aux Chevaux
Rue du Ruisseau | Allée des Grands Prés
Allée des Gravières
Rue de Launay | Rue de la Fontaine
Place d'Ardillières
Impasse Chantereine |
| Rue du Jeu de Paume (jusqu'au rond point de la D152) | Rue Victor Schoelcher
Rue Lamartine
Impasse des Touaines | Impasse Chantereine
Rue de la Pommeraie |
| Chemin de Chat Mème
Chemin des Glaises | Impasse Lamartine
Rue de l'Eglise | |

Comment trier ses biodéchets facilement !



1
Je dépose mes biodéchets dans le sac orange fourni par la collectivité.



2
Une fois le sac rempli, **je pense à chasser l'air et à le fermer avec un double noeud.**



3
Je dépose ensuite le sac orange dans mon bac / ma borne dédié(e) aux ordures ménagères. Il sera collecté aux jours et horaires habituels le mercredi.

Que mettre dans les sacs orange ?

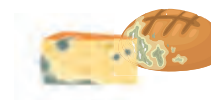
Toutes les épluchures fruits, légumes, coquilles d'oeufs, etc.



Tous les restes de repas pain, pâtes, croutes de fromage, poisson, crevettes, viande, ossements.



Tous les aliments périmés (sans emballage)



Tous les filtres à café et sachets de thé fabriqués à base de coton ou de papier, sans agrafe.



Les serviettes en papier mouchoirs, feuilles d'essuie-tout ainsi que vos fleurs fanées.



NE PAS METTRE DANS LES SACS ORANGE

Les coquilles de fruits de mer sont à déposer dans les sacs noirs d'ordures ménagères.

